



**Ordo Franciscanus  
Saecularis**

**Consilium Internationale**

**COMMISSION FAMILLE  
Fr. Francis Dor OFMCap.**



## **CONCLUSIONS DU SYNODE SUR LA FAMILLE**

### **PARTIE II Chapitre II**

#### **La Famille dans le Magistère de l'Église<sup>1</sup>**

L'Église a reçu de Jésus, son divin Maître, la mission d'enseigner à l'humanité les voies de Dieu. En fait, nos voies ne sont pas celles de Dieu, (cf. Is 55,8). Les voies de Dieu peuvent nous étonner comme lorsque Jésus demandât aux serviteurs des noces de Cana de remplir les jarres d'eau quand il leur manquait du vin, (cf. Jn 1,1-11). Le deuxième chapitre des Conclusions du Synode résume les enseignements de l'Église sur la famille à partir du Concile Vatican II à nos jours. Vu sa concision et sa clarté simple, nous vous présentons le texte presque dans son intégralité<sup>2</sup>.

#### **Les enseignements du Concile Vatican II**

**La Constitution Pastorale *Gaudium et Spes***, consacre un chapitre entier à la dignité du mariage et de la famille (cf. GS, 47-52). Le mariage et la famille sont ainsi définis : « La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement » (GS, 48). L'« amour authentique entre mari et femme » (GS, 49) implique le don mutuel de soi, inclut et intègre la dimension sexuelle et l'affectivité, en correspondant au dessein divin (cf. GS, 48-49). Cela manifeste clairement que le mariage et l'amour conjugal qui l'anime « sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation » des enfants (GS, 50). En outre, l'enracinement des époux dans le Christ est souligné : le Christ Seigneur « vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage » (GS, 48) et demeure avec eux (*sacramentum permanens*). Il assume l'amour humain, le purifie, le porte à sa plénitude et donne aux époux, avec son Esprit, la capacité de le vivre, en imprégnant toute leur vie de foi, d'espérance et de charité. De la sorte, les époux sont comme consacrés et, à travers une grâce propre, ils édifient le Corps du Christ et constituent une Église domestique (cf. LG, 11), de sorte que l'Église, pour comprendre pleinement son mystère, regarde vers la famille chrétienne, qui le manifeste d'une façon authentique. (42)

L'enseignement du Concile, a été par la suite développé et approfondi par les Pontifes.

**Le bienheureux Paul VI** a approfondi la doctrine sur le mariage et sur la famille. En particulier, par l'Encyclique *Humanae Vitae*, il a mis en lumière le lien intrinsèque entre l'amour conjugal et l'engendrement de la vie : « L'amour conjugal exige donc des époux une conscience de leur mission de " paternité responsable " », sur laquelle, à bon droit, on insiste tant aujourd'hui, et qui doit, elle aussi,

<sup>1</sup> Nous avons déjà publié sous ce même thème dans Koinonia 2015\_1, voir

<http://www.ciofs.org/portal/index.php/en/spiritual-assistance>

<sup>2</sup> Tous les documents cités sont repérables sur le site <http://w2.vatican.va/content/vatican/it.html>

être exactement comprise. [...] Un exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs » (HV, 10). Dans son Exhortation Apostolique *Evangelii Nuntiandi*, Paul VI a mis en évidence le rapport entre la famille et l'Église : « Au sein de l'apostolat évangélisateur des laïcs, il est impossible de ne pas souligner l'action évangélisatrice de la famille. Elle a bien mérité, aux différents moments de l'histoire, le beau nom d'« Église domestique » sanctionné par le Concile Vatican II. Cela signifie, que, en chaque famille chrétienne, devraient se retrouver les divers aspects de l'Église entière. En outre, la famille, comme l'Église, se doit d'être un espace où l'Évangile est transmis et d'où l'Évangile rayonne » (EN, 71). (43)

**Saint Jean-Paul II** a consacré une attention particulière à la famille à travers ses catéchèses sur l'amour humain et sur la théologie du corps. Il a ainsi offert à l'Église une richesse de réflexions sur la signification sponsale du corps humain et sur le projet de Dieu sur le mariage et sur la famille dès le commencement de la création. En particulier, traitant de la charité conjugale, il a décrit la façon dont les époux, dans leur amour mutuel, reçoivent le don de l'Esprit du Christ et vivent leur appel à la sainteté. Dans sa Lettre aux familles *Gratissimam Sane* et, surtout, dans l'Exhortation Apostolique *Familiaris Consortio*, Jean-Paul II a désigné la famille comme la « voie de l'Église », il a offert une vision sur la vocation à l'amour de l'homme et de la femme et a proposé les lignes fondamentales pour la pastorale de la famille et pour la présence de la famille dans la société. « Au sein du mariage et de la famille se tisse un ensemble de relations interpersonnelles - rapports entre conjoints, paternité-maternité, filiation, fraternité - à travers lesquelles chaque personne est introduite dans la « famille humaine » et dans la « famille de Dieu », qu'est l'Église » (FC, 15). (44)

**Benoît XVI**, dans l'Encyclique *Deus Caritas Est*, a repris le thème de la vérité de l'amour entre homme et femme, qui ne s'éclaire pleinement qu'à la lumière de l'amour du Christ crucifié (cf. DCE, 2). Il réaffirme que « le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la relation de Dieu avec son peuple et réciproquement: la façon dont Dieu aime devient la mesure de l'amour humain » (DCE, 11). En outre, dans l'Encyclique *Caritas in Veritate*, il met en évidence l'importance de l'amour familial comme principe de vie dans la société, lieu où s'apprend l'expérience du bien commun. « Continuer à proposer aux nouvelles générations la beauté de la famille et du mariage, la correspondance de ces institutions aux exigences les plus profondes du cœur et de la dignité de la personne devient ainsi une nécessité sociale, et même économique. Dans cette perspective, les États sont appelés à mettre en œuvre des politiques qui promeuvent le caractère central et l'intégrité de la famille, fondée sur le mariage entre un homme et une femme, cellule première et vitale de la société. Prenant en compte ses problèmes économiques et fiscaux, dans le respect de sa nature relationnelle » (CiV, 44). (45)

**Le Pape François**, abordant le lien entre la famille et la foi, écrit ainsi dans l'Encyclique *Lumen Fidei*: « Le premier environnement dans lequel la foi éclaire la cité des hommes est donc la famille. Je pense surtout à l'union stable de l'homme et de la femme dans le mariage [...] Promettre un amour qui soit pour toujours est possible quand on découvre un dessein plus grand que ses propres projets » (LF, 52). Dans l'Exhortation Apostolique *Evangelii Gaudium*, le Pape rappelle le caractère central de la famille au milieu des défis culturels contemporains : « La famille traverse une crise culturelle profonde, comme toutes les communautés et les liens sociaux. Dans le cas de la famille, la fragilité des liens devient particulièrement grave parce qu'il s'agit de la cellule fondamentale de la société, du lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans la différence et à appartenir aux autres et où les parents transmettent la foi aux enfants. Le mariage tend à être vu comme une simple forme de gratification affective qui peut se constituer de n'importe quelle façon et se modifier selon la sensibilité de chacun. Mais la contribution indispensable du mariage à la société dépasse le niveau de l'émotivité et des nécessités contingentes du couple » (EG, 66). En outre, le Pape François a dédié aux thèmes relatifs à la famille un cycle complet de catéchèses qui approfondit les sujets, les expériences et les phases de la vie (46). Pour tout couronner les travaux des deux synodes et leur donner une autorité apostolique, le Pape a publié en mars 2016 l'Exhortation Apostolique post-synodale, *Amoris laetitia*

sur l'amour dans la famille. Les premiers paroles en disent beaucoup : « La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Église » (AL 1).

Dans ces quelques lignes, les Conclusions du Synode d'octobre nous offrent l'enseignement de la plus haute autorité de l'Église sur le mariage et la famille depuis le Concile Vatican II à nos jours.

### **Questions pour le partage**

1. A la lumière de la Règle et des Constitutions Générales OFS, dans votre Fraternité, commentez sur la phrase suivante prise de LG 11: "les époux sont comme consacrés et, à travers une grâce propre, ils édifient le Corps du Christ et constituent une Église domestique."

2. Le Bienheureux Pape Paul VI qui aussi donné à l'OFS sa nouvelle Règle a dit: "*Au sein de l'apostolat évangélisteur des laïcs, il est impossible de ne pas souligner l'action évangélisteur de la famille*" (EN, 71). Discutez en fraternité sur les possibles contributions que les familles OFS ont données (peuvent donner) pour l'apostolat évangélisteur dans votre contexte. Prenez des initiatives concrètes.

### **Nous concluons la rencontre en priant ensemble la Prière à la Sainte Famille**

*Janvier 2017.*